

(...) le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant (...)

(...) on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant (...)

Extrait Article 12  
Convention relative aux droits de l'enfant

#### **Public-cible et organisation:**

Ce colloque s'adresse à tous les professionnels de l'enfance et de la jeunesse, partenaires du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), du délégué à la jeunesse, de l'office de protection de l'enfant (OPE), et de l'office de l'accueil extrafamilial (OAEF).

Le but de ce colloque est de sensibiliser l'ensemble des participants aux droits de l'enfant et plus précisément au droit de participation de l'enfant et de la jeunesse.

#### **Contribution aux coûts du colloque:**

Un prix forfaitaire de Frs 50.- par personne sera encaissé à l'accueil.

Inscription obligatoire par courriel: [jessica.cito@ne.ch](mailto:jessica.cito@ne.ch)

#### **Renseignements**

M. **Alex Pedrazzi**, délégué à la jeunesse

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Courriel: [alex.pedrazzi@ne.ch](mailto:alex.pedrazzi@ne.ch)

Tél. 032 889 85 41 ou 032 889 85 01



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL  
DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FAMILLE  
SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE  
ET DE LA JEUNESSE  
DÉLÉGUÉ À LA JEUNESSE

## Colloque cantonal dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant

### LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Vendredi 20 novembre 2015

Auditoire Charles-Edouard Guillaume – Microcity

Rue de la Maladière 71

8h30 – 9h00	Accueil café – croissants		
9h00 – 9h05	Accueil par M. <b>C. Fellrath</b> , chef du service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)		Mme <b>S. Vogel</b> , responsable du secteur Psycho-éducatif, Croix-Rouge, la Chaux-de-Fonds Mme <b>N. Lang</b> , responsable AEMO, Fondation Carrefour
9h05 – 9h15	Allocution de Mme <b>M. Maire-Hefti</b> , Cheffe du département de l'éducation et de la famille (DEF) et Présidente de la Commission de la jeunesse		M. <b>O. Robert</b> , directeur du Centre LAVI M. <b>F. Schallenberger</b> , chef de l'office de la protection de l'enfant (OPE)
9h15 – 9h30	Introduction par M. <b>A. Pedrazzi</b> , délégué cantonal à la jeunesse	12h30 – 13h30	<b>Apéritif dinatoire</b>
9h30 – 10h30	<b>La participation de la jeunesse dans le canton de Neuchâtel</b>  Mme <b>M. Freitag</b> , Présidente du Parlement des jeunes de la Ville de la Chaux-de-Fonds M. <b>J. Bühler</b> , Membre du Parlement des jeunes de la Ville de la Chaux-de-Fonds M. <b>T. Pages</b> , Président du Parlement des jeunes de la Ville de Neuchâtel Mme <b>C. Borer</b> , Membre de la Commission de la jeunesse du canton de Neuchâtel Mme <b>A. Blaser</b> , députée de la première Session des jeunes du Grand Conseil neuchâtelois M. <b>R. Dubois</b> , député de la première Session des jeunes du Grand Conseil neuchâtelois	13h30 – 14h15	<b>Respecter la parole de l'enfant</b>  Mme <b>Ch. Nilsson</b> , cheffe du service accueil de l'enfance, Ville de Neuchâtel Mme <b>C. Schurch Blant</b> , cheffe de l'office de l'accueil extrafamilial (OAEF) Mme <b>G. Dusong</b> , animatrice socio-culturelle, Ville de Neuchâtel Mme <b>S. Simoes</b> , éducatrice de l'enfance, Ville de Neuchâtel
10h30 – 11h00	<b>Pause</b>	14h15 – 15h00	<b>Accueillir la parole de l'enfant dans le cadre de la santé scolaire</b>  Dr. <b>S. Latrèche</b> , médecin - chef du service de santé et promotion de la santé, Ville de la Chaux-de-Fonds Mme <b>L. Mariani</b> , déléguée à la promotion de la santé
11h00 – 12h30	<b>Table ronde: le droit de participation de l'enfant sous l'angle de sa protection</b>  M. <b>B. Sandoz</b> , juge auprès de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) Dr. <b>B. Laubscher</b> , médecin chef du service pédiatrie HNe Pourtalès Dr. <b>H. Beutler</b> , Médecin cheffe du Département de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	15h00 – 15h45	<b>La parole de l'enfant dans le cadre de l'enquête pénale</b>  Mme <b>N. Guillaume-Gentil Gross</b> , procureur M. <b>O. Guéniat</b> , chef de la police judiciaire neuchâteloise
		15h45-16h00	<b>Clôture de la journée</b>